PROGRAMME DE FORMATION

Sécurité, RGPD et conformité de l'IA en entreprise

DURÉE : 2 jours | 14 heures
MODALITÉ D'ORGANISATION : Mixte

Informations

PUBLIC VISÉ

Responsables RSE, DPO, juristes, responsables informatiques et dirigeants chargés d'encadrer les usages de l'IA.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appliquer le cadre réglementaire européen (AI Act, RGPD, Cyber Resilience Act); Rédiger des clauses contractuelles et des mentions d'information adaptées.
Identifier et évaluer les risques liés à l'usage de l'IA (données, biais, discrimination); Préparer les audits et les contrôles de conformité.
Mettre en place une gouvernance IA responsable et conforme.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter afin que nous puissions vous accompagner et vous orienter au mieux dans votre demande et vos démarches.

Modalités pédagogiques

MODALITÉS

Formation dispensée en présentiel ou à distance, sur demande, par un formateur expert dans ce domaine.

Pédagogie active et participative : apports théoriques, échanges, cas pratiques, quiz et mises en situation.

Ressources pédagogiques : paperboard, vidéoprojecteur ou écran TV, contenus multimédias et vidéos.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Programme, supports et fiches pratiques remis aux stagiaires.

Supports pédagogiques utilisés : vidéos, documents PDF, PowerPoint et quiz.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Avant la formation : audit des besoins et du niveau

En cours de formation : Évaluation en continu de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur lors de mises en situation et cas pratiques.

À la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur, évaluation des acquis : Quiz/QCM de fin de module.

Formation qualifiante : certificat de réalisation en fin de formation

Contenu pédagogique

01 - Introduction et tour de table

- Présentation des étapes et thématiques abordées : sommaire du module/parcours de formation.
- Validation des objectifs avec chaque apprenant.
- Tour de table guidé : échanges et positionnement des acquis et des besoins de chacun.

02 - Maîtriser le cadre juridique de l'IA

- Expliquer les dispositions clés de l'AI Act (catégorisation des systèmes, obligations)
- Appliquer le RGPD aux traitements de données par IA (consentement, finalité, minimisation)
- Comprendre les obligations du Cyber Resilience Act et du Data Act
- Identifier les sanctions et les responsabilités en cas de non-conformité

03 - Evaluer les risques et les impacts

- Réaliser des analyses d'impact sur la protection des données (AIPD) pour les systèmes IA
- Détecter et mesurer les biais algorithmiques (genre, origine, âge, etc.)
- Évaluer les risques de sécurité (exemples : injection de prompts, exfiltration de données, deepfakes)
- Cartographier les risques juridiques, réputationnels et opérationnels

04 - Mettre en place une gouvernance IA

- Définir les rôles et responsabilités (comité IA, référents, validateurs)
- Élaborer une charte d'usage de l'IA et des procédures internes
- Configurer des outils de monitoring et d'audit des systèmes IA
- Former les équipes et sensibiliser aux enjeux de conformité

05 - Documenter et préparer les audits

- Rédiger des registres des traitements et des documentations techniques
- Préparer les preuves de conformité pour les autorités de contrôle
- Gérer les demandes des personnes concernées (accès, rectification, opposition)
- Anticiper les évolutions réglementaires et adapter les dispositifs

05 - Valider les acquis et clôturer la formation

- Bilan et évaluation finale de la formation.
- Enquête de satisfaction à chaud.

Modalités d'évaluation

Avant la formation : audit des besoins et du niveau

En cours de formation : Évaluation en continu de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur lors de mises en situation et cas pratiques.

À la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur, évaluation des acquis : Quiz/QCM de fin de module.

Formation qualifiante : certificat de réalisation en fin de formation